

**DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION INFIRMIERE IFSI ESQUIROL
CANDIDAT(E) ADMIS(E) VIA LA PLATEFORME PARCOURSUP 2023**

⚠ Sans l'intégralité de toutes ces pièces, votre inscription à l'institut ne pourra pas être confirmée.

1. PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

⇒ Pour votre dossier « IFSI » :

- Une photo d'identité numérisée** devant répondre à la norme ISO/IEC 19794-5 (disponible via les photographes agréés et/ cabines photo automatiques agréées) sous le format **JPG** à nous retourner par mail : hcl.secretariat-ifs-esqui@chu-lyon.fr en indiquant votre N° Parcoursup, Nom, Prénom, date de naissance
- La fiche « **Renseignements administratifs** » dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives
- Le **certificat médical d'aptitude** établi par un médecin agréé. Vous trouverez la liste des médecins agréés sur le site internet : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>
- L'attestation d'admission en 1ère année de l'enseignement supérieur 2023/2024** à télécharger via Parcoursup
- L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** fournie par le CROUS, à régler sur le site internet: <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- Le **chèque d'inscription universitaire de 170€ à l'ordre de REGIE IFCS – SECTEUR EST**
- Deux photocopies** (recto-verso) d'une **pièce d'identité** en cours de validité
- Deux attestations de droit d'une assurance maladie** qui couvre l'année scolaire 2023/2024
- La photocopie du ou des diplômes détenus** (Diplôme baccalauréat ou équivalent ; ou autre diplôme vous permettant d'entrer en IFSI)
- La photocopie de vos bulletins de notes saisis sur Parcoursup**
- ⚠ Les diplômes originaux ainsi que l'original du relevé de notes du baccalauréat seront à présenter lors de votre convocation sur l'institut**

- Pour tout diplôme étranger :** une attestation de **comparabilité de diplôme(s)** délivrée par **ENIC-NARIC** et une traduction en français par un traducteur agréé auprès des Tribunaux français est exigée. Les diplômes **originaux** seront à présenter lors de votre convocation sur l'Institut.
- Une attestation de **langue B2** française pour les candidats étrangers (**datée de moins de 2 ans**)

⇒ Pour votre dossier « Stage »

- La fiche « **Renseignements 2023 pour le versement d'indemnités de stages/de transports des Etudiants de l'IFSI** » renseignée, datée et signée
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)** ou postal (RIP) à votre nom
- Deux attestations de responsabilité civile** pour l'année 2023-2024, **datées et signées par l'assuré(e)** couvrant les risques suivants : accidents corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages immatériels. L'IFSI couvre les risques professionnels

Si vous avez des **enfants**, une photocopie du livret de famille

La fiche « **Attestation médicale de vaccinations et d'immunisation** » (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B, anti COVID), renseignée, datée et signée. Elle doit être envoyée **avant le 07 Août 2023** à l'adresse suivante : **GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE** Secrétariat de Médecine et Santé au Travail
5 place d'Arsonval Bâtiment 13 69437 LYON CEDEX 03



ATTENTION : Aucun départ en stage ne sera possible sans votre attestation médicale de vaccination et d'immunisation.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1 La Sécurité sociale

A la rentrée 2023, vous ne changez **pas de régime obligatoire** d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. **Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement**, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, **créer votre espace personnel ameli** (via le site internet www.ameli.fr ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une **complémentaire santé** pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance Maladie obligatoire. (cf. fiche outil ci-jointe)

2.2 La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Le versement de cette contribution est **obligatoire**. Vous devrez fournir l'attestation qui le confirme pour valider votre inscription. Les étudiants boursiers doivent s'acquitter de la CVEC et seront remboursés après décision de la commission d'attribution des bourses. <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

 <h2>La CVEC, c'est quoi ?</h2> <p>Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.</p>	 <h3>Étudiant boursier</h3> <p>Un grand nombre de bourses ouvrent droit à exonération. Même exonéré, vous devez obtenir puis présenter votre attestation d'acquiescement.</p> <p>Je suis boursier</p>	 <h3>Exonération</h3> <p>Sont exonérés :</p> <ul style="list-style-type: none">• les étudiants réfugiés,• les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire et protection temporaire,• les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire,• les boursiers du gouvernement français et les boursiers des formations sanitaires et sociales de certaines régions <p>Demander mon exonération</p>
---	---	---

3. COUTS, FRAIS DE FORMATION ET MODALITES DE REGLEMENT

3.1 Informations générales

- Le coût annuel pédagogique de la formation à l'IFSI est de 6 762 € pour l'année 2023-2024.
Le coût annuel pédagogique de votre formation est **pris en charge par la Région, si vous êtes en poursuite d'étude ou demandeur d'emploi. Vos frais annuels de formation s'élèvent à 270 €** comprenant :
 - Les frais d'inscription universitaire de 170 €
 - La CVEC d'un montant de 100 euros
- Etudiant(e)s bénéficiant d'une prise en charge financière en formation continue :
Le coût annuel pédagogique de la formation peut être pris en charge totalement ou en partie par l'organisme payeur (TRANSITION PRO, Employeur). Les frais annuels pédagogiques qui restent à votre charge seront calculés en fonction du taux de prise en charge financière par l'organisme payeur. Une convention tripartite (IFSI, Etudiant (e) et financeur) sera établie en début de formation. *Si vous avez reçu un accord de prise en charge financière, nous vous remercions de nous faire parvenir une copie au plus vite.*
- Etudiant(e)s ne bénéficiant pas d'une prise en charge financière en formation continue et autre :
Vous relevez du **statut d'autofinancement**. Vous bénéficiez d'un coût annuel pédagogique spécifique de la formation. Ces frais annuels qui sont à votre charge sont réajustés chaque année.
Pour l'année 2023-2024, ils s'élèvent à :
 - **3 379,00 €** de coût pédagogique comprenant les frais d'inscription universitaire. Le paiement sera échelonné en 3 fois (30% à la signature de la convention, prorata moins les 30% en décembre et le reste à la fin de l'année scolaire). Une convention entre l'étudiant (e) et l'IFSI sera établie en début de formation.

⚠ Votre inscription ne sera enregistrée qu'après versement de vos frais de formation.

- Si vous relevez d'un autre statut, nous vous demandons de contacter le secrétariat administratif de l'Institut.

3.2 Aides financières

- **Pass'Région**
 - Pour les candidats de terminale qui ont déjà le PASS'Région : une validation se fera à partir de votre n° de dossier qu'il faudra nous communiquer.
 - Les autres étudiants éligibles doivent s'inscrire sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr et suivre les indications.

Le code établissement est : **ZHCL001F**

La validation permettant l'activation de la carte sera réalisée par l'IFSI après la rentrée scolaire.

➤ **Bourse du Conseil Régional**

Pour vous accompagner dans votre formation, la Région Auvergne Rhône-Alpes met à votre disposition un certain nombre d'aides. Pour pouvoir bénéficier de celles-ci, vous devez répondre à des critères sociaux spécifiques. Pour vérifier votre éligibilité à ces aides et accéder à la demande de bourse en ligne, consulter le site Internet de la Région : www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr (Formation sanitaires et sociales – Bourses régionales aux étudiants).

Le code établissement est : **ETAB 60**

La campagne de dépôt des demandes de bourse est ouverte **du 01 juin 2023 jusqu'au 31 octobre 2023**.

- ⇒ Un dossier complet et instruit avant l'été permet d'assurer le 1^{er} versement de la bourse dès le mois de septembre.
- ⇒ Dès que le dossier est complet et instruit, l'étudiant reçoit sa notification. Si le dossier est favorable, l'étudiant reçoit une notification provisoire. Il peut ainsi justifier son statut de futur boursier sans attendre la rentrée.

4. LES FORMALITES ET DOCUMENTS ATTESTANT DE VOTRE INSCRIPTION DEFINITIVE

➤ **Le certificat de scolarité**

Deux certificats de scolarité vous seront remis le jour de la rentrée **sous réserve d'avoir restitué vos pièces administratives et d'être à jour du règlement de vos frais de scolarité**. Aucun duplicata de certificat ne sera établi au cours de l'année de formation. **Veillez à faire des photocopies.**

➤ **Inscription universitaire et carte étudiant (les informations vous seront communiquées à la rentrée) :**

 **L'inscription universitaire est obligatoire pour obtenir les droits universitaires nécessaires pour votre formation et le grade Licence**

- **Étudiant admis via la plateforme Parcoursup ou déjà inscrits à Lyon 1:**

Connexion à **Mascol** avec identifiant Parcoursup, sur **IWEB** <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

- **Étudiant n'ayant pas de code INE (bac avant 1995) :**

Des renseignements complémentaires vous seront donnés dès la rentrée scolaire.

Vous devrez :

1. Remplir un « **formulaire de pré-inscription en ligne** ». Le lien vous sera communiqué par la secrétaire d'année à partir de la rentrée.
2. Puis connexion à mascol avec identifiant reçu par mail de l'université après validation du « formulaire en ligne », création d'un compte sésame (Lyon 1) inscription via IWEB. : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

Une page IFSI a été créée sur le site de l'université – dpt de Biologie Humaine. Vous trouverez sur cette page toutes les informations, les guides et les liens nécessaires à votre inscription :

<https://biologie-humaine.univ-lyon1.fr/institut-de-formation-en-soins-infirmiers-ifs-1>

Une carte étudiant vous sera remise sous réserve d'avoir effectué les démarches sur le site internet de pré-inscription à l'université Lyon 1.

Directrice Coordinatrice des Soins
IFSI -Esquirol
Laurence CHASTAGNER

AIDE FINANCIERE

N°PASS Région :

Conditions : les étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans.

Pour les étudiants éligibles qui n'ont pas de PASS'Région : ils doivent s'inscrire sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr et suivre les indications. Le code établissement est : **ZHCL001F**

La validation permettant l'activation de la carte sera réalisée par l'IFSI après la rentrée scolaire.

Demande de bourse régionale : le site est ouvert du 1^{er} juin au 31 octobre 2023.

Pour vous accompagner dans votre formation, la Région Auvergne Rhône-Alpes met à votre disposition un certain nombre d'aides. Pour pouvoir bénéficier de celles-ci, vous devez répondre à des critères sociaux spécifiques. Pour vérifier votre éligibilité à ces aides et accéder à la demande de bourse en ligne, consulter le site Internet de la Région : www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr (Formation sanitaires et sociales – Bourses régionales aux étudiants).

Le code établissement est : **ETAB 60**

Autre (à préciser) Type d'aide :

STATUT ETUDIANT ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Poursuite d'études

Demandeur d'emploi : N°IDENTIFIANT Pôle emploi :

Date de la demande:

Zone géographique de rattachement de votre agence (indiquer le département):

Sans indemnités : **ARE***: **RFF***:

Promotion Professionnelle

SALARIE HCL

SALARIE AUTRE ETABLISSEMENT

Indiquer : nom et adresse de l'employeur prenant en charge le coût de la formation :

Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Nom et adresse de l'employeur :

Indiquer : l'organisme prenant en charge le coût pédagogique de la formation (Transitions Pro, ANFH...)

Durée du CFP :

Si non prise en charge complète de la formation, part restante à la charge de l'étudiant :

L'organisme prend en charge vos salaires:

Autofinancement (pas de prise en charge financière par un employeur ou un organisme)

*ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) merci de joindre votre attestation Pole emploi à votre dossier

*RFF (Rémunération de Fin de Formation) merci de joindre votre attestation Pole emploi à votre dossier

MOYEN DE LOCOMOTION

Train Voiture TCL Vélo Véhicule occasionnel

DIPLÔME PROFESSIONNEL

Titre du diplôme : **année d'obtention**

CURUS SCOLAIRES

Indiquez votre n° INE :

Il figure sur votre relevé de notes du baccalauréat. Il comprend 10 chiffres et doit se terminer par une lettre.

Baccalauréat : Série : **année d'obtention** :

Equivalence Baccalauréat : **année d'obtention** :

Validation des acquis : Région d'obtention : **année d'obtention** :

ETUDES EFFECTUEES DEPUIS LE BACCALAUREAT ET DIPLÔME OBTENU

Indiquer votre n° ETUDIANT :

Année scolaire	Discipline	Diplôme préparé	Diplôme obtenu	
20 . ./	OUI	NON
20 . ./	OUI	NON
20 . ./	OUI	NON
20 . ./	OUI	NON

AGENTS EN PROMOTION PROFESSIONNELLE

Nom de l'établissement de rattachement:

Date d'entrée:

Numéro de matricule :

QUALIFICATION :

A.S.H.

A.S.

Date d'obtention du DEAS :

A.P.

Date d'obtention du DEAP :

Autre

Préciser. :

Emploi occupé	Etablissement et service	Période



IFSI ESQUIROL
5, avenue Esquirol
69424 Lyon Cedex 03



PREPARATION DU PARCOURS DE STAGE

Afin d'organiser au mieux votre parcours de stage, nous vous remercions de bien vouloir renseigner les différentes rubriques suivantes :

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :

Prénom : Date de naissance :

Adresse de l'étudiant pendant la formation :

..... Commune :

N° tel fixe : N° tel portable :

Adresse @ de l'étudiant :
.....

(*) Obligatoire sous la forme « [prénom.nom@moteur](#) de recherche »

Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent ?

**Renseignements complémentaires
Concernant l'expérience personnelle et/ou professionnelle dans le secteur sanitaire et/ou social**

	Lieu	Durée
Stages en secteur de soins ou paramédical effectués au cours de la scolarité antérieure		
Expérience professionnelle en qualité de : - Aide-soignant - Agent des services hospitaliers - Autre profession paramédicale ou hospitalière (secrétaire par ex) ?	Fonction et lieu	Durée
Connaissez-vous des personnes qui travaillent en secteur hospitalier ou extrahospitalier? Indiquer le lieu d'exercice ⇨	Etablissement	Unité de soins

**INSTITUT DE
FORMATIONS EN SOINS
INFIRMIERS ESQUIROL**
5, avenue Esquirol
69424 Lyon Cedex 03
TEL : 04 72 11 79 82



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023
POUR LE VERSEMENT D'INDEMNITES DE STAGES / DE TRANSPORTS DES ETUDIANTS(ES) DE L'IFSI**

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT(E)

NOM de naissance : **NOM marital :**

PRENOMS :

Date de naissance : **Commune:**

Département de naissance : **Pays d'origine :**

Nationalité : **En cas de naturalisation, date :**

ADRESSE PERSONNELLE :
.....
.....

Adresse électronique@ personnelle :

Obligatoire sous la forme « [prénom.nom@moteur](#) de recherche »

NUMERO DE SECURITE SOCIALE : / / / / / / / /

SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Concubin(e) Veuf (ve)

Fait à
Le

Signature



IFSI ESQUIROL
 5, avenue Esquirol
 69424 Lyon Cedex 03
 Tél. 04.72.11.79.82



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Promotion 2023/2026

A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN AGREE
(Cf. liste sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de votre région)

Je soussigné(e), Docteur, Médecin AGREE (Inscrit sur la liste des médecins agréés de la région)

atteste que Mme, M.

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Demeurant :

.....

*Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la **profession d'infirmier(e)**.*

Date

Cachet du Médecin :

Signature

 <p>POLE DE SANTE PUBLIQUE Médecine et Santé au Travail</p>	<p>GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL 5, Place d'Arsonval Bâtiment 13 69437 Lyon Cedex 03</p>	<p>Candidat(e) à la formation – IDE Promotion 2023/2026</p>
---	---	---

ATTESTATION MEDICALE DE VACCINATIONS ET D'IMMUNISATION

A faire remplir par un médecin + joindre obligatoirement la photocopie : des pages du carnet de vaccination ; du résultat de la sérologie (dosage des anticorps anti-HBs)

NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le : ____/____/____
 Email : _____ Tél. : _____

NOM DU VACCIN OU DU TEST	DATES
<p align="center">Vaccin Diphtérie - Tétanos - Polio (obligatoire) - Coqueluche</p> <p>Nombre total de doses depuis la naissance (DTP ou DTCP) : _____</p> <p>Nom commercial du dernier vaccin _____ et Date ____/____/____</p>	
<p align="center">Vaccin Hépatite B (obligatoire)</p> <p>Nom commercial _____ 1^{ère} dose ____/____/____ _____ 2^{ème} dose ____/____/____ _____ 3^{ème} dose ____/____/____</p> <p>Nombre de doses supplémentaires : _____ et Dates ____/____/____ ____/____/____ ____/____/____</p> <p>Dosage des anticorps anti-HBs (obligatoire) Date ____/____/____ <i>même ancien et attention si taux <100, nécessité de dosage Ag HBs simultanément à préciser</i></p> <p align="right">Résultat _____ UI/L</p>	
<p align="center">Vaccin Rougeole - Oreillons - Rubéole</p> <p>Nombre de doses _____ et Dates ____/____/____ A défaut date de la rougeole-maladie ____/____/____</p>	

Date _____

Cachet du médecin

Signature

 <p>HCL HOSPICES CIVILS DE LYON</p> <p>POLE DE SANTE PUBLIQUE Médecine et Santé au Travail</p>	<p>GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL 5, Place d'Arsonval Bâtiment 13 69437 Lyon Cedex 03</p>	<p>Candidat(e) à la formation – IDE Promotion 2023/2026</p>
---	---	---

Madame, Monsieur,

L'admission définitive dans un institut de formation des Hospices Civils de Lyon est subordonnée à la production, d'une attestation médicale d'immunisation et de **vaccinations obligatoires** concernant les maladies transmissibles suivantes : **Diphtérie, tétanos, poliomyélite, Hépatite B**

VACCINATION ANTI-HEPATITE B

Dans le cadre de vos stages cliniques puis de votre exercice professionnel, vous serez exposé(e) à des produits biologiques à risques infectieux, dont celui de l'Hépatite B est considéré comme majeur. Il s'agit d'une maladie grave, contre laquelle on dispose d'un vaccin efficace et sûr. **Depuis 1991, cette vaccination est légalement obligatoire, pour tout soignant.** Le ministère de la santé a rappelé le 24 janvier 2014 qu'une contre-indication à cette vaccination correspond de fait à une **inaptitude** à ce type de profession.

Les élèves et étudiants, conformément à la législation (arrêté du 02/08/2013), doivent justifier d'être immunisé(e) contre l'hépatite B dont les preuves sont :

- **Soit un taux d'anticorps anti-HBS > 100 UI/L**
- **Soit la preuve d'avoir reçu 3 injections de vaccin anti HVB ET un taux d'anticorps anti HBS > 10 UI/L ET l'antigène HBS indétectable sur le même prélèvement (quarante jours après la dernière injection)**

Pour les personnes non vaccinées, il est recommandé de débiter la vaccination le plus tôt possible : plusieurs protocoles de vaccination existent, mais celui qui assure une immunité la plus fiable nécessite six mois.

VACCINATION DTP

Les rappels sont effectués à âges fixes (25 ans, 45 ans et, en fonction de la poursuite des activités professionnelles, 65 ans).

Ces vaccinations sont obligatoires pour les professionnels de santé.

Nota : Pour les professionnels de santé, il est recommandé que les rappels administrés aux âges de 25, 45, 65 ans comportent systématiquement la valence coqueluche.

En outre, les vaccinations suivantes ne sont pas obligatoires mais elles sont fortement recommandées :

- ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole) :

- pour les personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent
- pour les personnes nées depuis 1980 : 2 doses de vaccin trivalent

N.B. Si une vaccination est en cours, veuillez le préciser sur l'attestation de vaccinations, et transmettre par la suite, au Service de Médecine et Santé au Travail (adresse ci-dessous), toute vaccination complémentaire (ou résultat d'anticorps), pour mise à jour de votre dossier dans les plus brefs délais.

VOUS TROUVEREZ, PAGE SUIVANTE, LE DOCUMENT A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN, ET A ENVOYER AVANT LE 7 AOUT 2023 A :

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL
5, PLACE D'ARSONVAL
BATIMENT 13
69437 LYON CEDEX 03